



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/7/10
20 septembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Septième réunion

Montréal, 12-16 novembre 2001

Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire*

STRATEGIE DE CONSERVATION DES PLANTES

Proposition d'une stratégie mondiale de conservation des plantes

Note du Secrétaire exécutif

Résumé analytique

Dans sa décision V/10, la Conférence des Parties avait décidé d'étudier, à sa sixième réunion, l'établissement d'une stratégie mondiale de conservation des plantes. Le présent document contient une proposition de stratégie basée sur les 14 cibles avec condition de résultat visant:

- (a) La compréhension et la documentation de la diversité végétale;
- (b) La conservation de la diversité végétale;
- (c) L'utilisation durable de la diversité végétale;
- (d) La promotion de l'éducation et de la sensibilisation sur la diversité végétale; et
- (e) La création des capacités pour la conservation de la diversité végétale.

Une matrice dans l'annexe à la note montre comment les accords internationaux, les programmes, les plans et d'autres initiatives contribuent à la réalisation des objectifs et leur relation avec les programmes de travail, thématiques et intersectoriels, sous la Convention sur la Diversité Biologique. Davantage de travail est nécessaire pour développer la stratégie.

Recommandations suggérées

Le SBSTTA pourrait recommander à la Conférence des Parties:

* UNEP/CBD/SBSTTA/7/1.

1. *D'adopter* une stratégie mondiale de conservation des plantes, élaborée sur la base des propositions de la section IV de ce document, y compris les objectifs pour 2010;

2. *D'inviter* les Parties, les Gouvernements et les organisations compétentes à adopter ces objectifs et, selon ce qu'il convient, les intégrer aux plans, programmes et initiatives pertinents, dont les stratégies et plans d'actions nationaux de biodiversité, afin de promouvoir les efforts collectifs visant à mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité végétale;

3. *De revoir*, lors de sa huitième et dixième réunions, les progrès enregistrés dans la poursuite des objectifs et fournir des directives supplémentaires à la lumière de cet examen;

4. *D'examiner* la stratégie mondiale de conservation des plantes comme approche pilote pour l'utilisation des objectifs de résultats sous la Convention dans le cadre du Plan Stratégique et d'examiner, à sa huitième réunion, l'application la plus large de cette stratégie à d'autres domaines sous la Convention;

5. *De demander* à l'Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques:

(a) Dans son examen périodique des programmes de travail thématiques et intersectoriels sous la Convention, de:

- (i) Identifier d'autres opportunités pour la mise en œuvre des programmes de travail thématiques et intersectoriels afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs; et
- (ii) Etudier, à la lumière de ces objectifs, la nécessité d'une plus grande élaboration des programmes de travail;

(b) D'élaborer des outils pour le contrôle et l'évaluation des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale de conservation des plantes et d'en rendre compte à la Conférence des Parties à l'occasion de sa septième réunion;

6. *D'accueillir* la contribution du "Groupe Gran Canaria" à l'élaboration de cette stratégie, et d'inviter les organisations participantes ainsi que d'autres organisations compétentes, en collaboration avec le Secrétaire exécutif, à contribuer au développement, la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie.

SOMMAIRE

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Résumé analytique.....	1
Recommandations suggérées.....	1
I. INTRODUCTION.....	4
II. CONTEXTE.....	4
A. Genèse de la proposition.....	4
B. Consultations sur la mise au point de la stratégie proposée.....	5
III. INITIATIVES PERTINENTES EXISTANTES.....	6
IV. LA STRATÉGIE PROPOSÉE.....	7
A. Objectifs.....	7
B. Portée et justification.....	8
C. Cibles.....	10
D. La stratégie comme cadre.....	11
E. Travail additionnel pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie.....	12
Annexe	
MATRICE D'ACTIVITÉS PERTINENTES SOUS LES INITIATIVES INTERNATIONALES EXISTANTES ET RELATIONS AVEC MES PROPOSITIONS THEMATIQUES SOUS LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.....	13

I. INTRODUCTION

1. Conformément à sa décision V/10, la Conférence des Parties examinera, lors de sa sixième réunion, l'établissement d'une stratégie mondiale de conservation des plantes. Cette stratégie visera à mettre un terme à l'appauvrissement inacceptable, actuel et en cours, de la diversité végétale. La Conférence des Parties a demandé à l'Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (SBSTTA) de lui faire des recommandations sur ce sujet lors de sa sixième réunion. Pour permettre au SBSTTA d'entreprendre cette tâche, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de solliciter les points de vue des Parties et de faire la liaison avec les organisations compétentes, en vue de rassembler des informations sur la conservation des plantes ainsi que des informations sur les initiatives existantes.
2. Un certain nombre de Parties, de Gouvernements et d'organisations avaient transmis leurs points de vue et le Secrétaire exécutif a procédé à des consultations avec les organisations compétentes et d'autres experts (cf. section B ci-dessous). Ce document servira à examiner la stratégie proposée par le SBSTTA, qui est le fruit des consultations entreprises, et les points de vue des Parties, des Gouvernements et des organisations.
3. Le document expose la cadre de la stratégie proposée (section II), étudie les initiatives existantes œuvrant pour la conservation des plantes (section III) et propose une projet de stratégie mondiale (section IV).

II. CONTEXTE

A. *Genèse de la proposition*

4. En août 1999, plus de 5,000 botanistes de plus de 100 pays se sont réunis à St Louis, Missouri, à l'occasion du XVI^{ème} Congrès International de Botanique. Dans une résolution du Congrès, les conférenciers avaient reconnu qu'au moins deux-tiers des espèces végétales de la planète sont menacées d'extinction dans la nature pendant le 21^{ème} siècle ; ils ont également indiqué que cela menace notre besoin et notre espoir d'utiliser la diversité végétale pour bâtir une vie meilleure, durable et saine. Le Congrès avait appelé à reconnaître la conservation des plantes comme une priorité globale dans la conservation de la biodiversité, et la mise en place d'une structure de coordination sous l'égide des Nations Unies afin de surveiller et contrôler la situation des plantes à travers le monde, identifier celles en danger, et prendre les mesures nécessaires pour leur conservation.
5. Une réunion tenue en avril 2000 à Gran Canaria, Espagne, a repris les résolutions du Congrès et, dans la Déclaration de Gran Canaria, a appelé à la mise au point d'une Stratégie mondiale de conservation des plantes, dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique. Ce programme stratégique vise à mettre un terme à l'appauvrissement inacceptable, actuel et en cours, de la diversité végétale à travers des initiatives appropriées de conservation des plantes à tous les niveaux.
6. A sa cinquième réunion, tenue à Nairobi en mai 2000, la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique a abordé la question et décidé d'examiner l'établissement d'une stratégie mondiale de conservation des plantes à sa sixième réunion, en avril 2002. Notant l'importance des plantes pour l'être humain, les menaces qui pèsent sur elles et l'appel pour la mise au point d'une stratégie, la Conférence des Parties a également reconnu, dans sa décision V/10, qu'il existe des initiatives internationales qui devraient contribuer à la mise au point d'une telle stratégie. La Conférence a demandé

/...

au Secrétaire exécutif d'établir une liaison avec les initiatives existantes et a prié le SBSTTA d'étudier cette question.

7. La proposition de mise au point d'une stratégie globale a enregistré des soutiens de plus en plus nombreux depuis la cinquième réunion de la Conférence des Parties. En juin 2000, le Congrès Mondial des Jardins Botaniques, tenu à Asheville, Caroline du Nord, a approfondi l'analyse de la problématique de la conservation des plantes. Cette rencontre de plus de 1,000 participants représentant les jardins botaniques aux quatre coins de la planète a pris note des résultats des réunions précédentes et adopté un nouvel Agenda International pour la Conservation des Jardins Botaniques, comme contribution à la mise au point et à la mise en œuvre de la stratégie proposée. La nécessité d'une Stratégie Globale a été traitée dans d'autres réunions récentes, dont le Congrès Mondial sur la Conservation de l'UICN, qui a eu lieu à Amman en septembre 2000, où une résolution soutenant la Déclaration de Gran Canaria a été adoptée. D'autres résolutions ont été adoptées par les conférences organisées dans d'autres parties du monde au cours de l'année 2000, dont le Congrès Botanique brésilien et la 16^{ème} Conférence de l'Association pour l'Etude Taxonomique de la Flore d'Afrique Tropicale.

B. Consultations sur la mise au point de la stratégie proposée

8. En préparation à l'examen de la stratégie proposée par le SBSTTA et en conformité avec la décision V/10, le Secrétaire exécutif a demandé les points de vue des Parties et coordonné avec les organisations compétentes dans l'exercice de collecte de l'information pertinente.

9. A ce jour, les Parties et autres Gouvernements qui ont soumis leurs points de vue sont: Belgique, Costa Rica, Guyane, République Islamique d'Iran, Kiribati, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pologne, Palau, Espagne et Thaïlande.

10. Des résolutions et d'autres soumissions ont été faites par le Congrès Mondial sur la Conservation (résolutions 25 et 68), Planta Europa, le Groupe "Gran Canaria" et le WWF.

11. Le Secrétaire exécutif a également organisé une consultation informelle sur la question avec les organisations compétentes en marge de la sixième réunion du SBSTTA en mars 2001. Une seconde consultation avec ces organisations et d'autres experts a été tenue, en collaboration avec le *Botanic Gardens Conservation International (BGCI)*, au nom du Groupe Gran Canaria, à Londres les 17 et 18 mai 2001. Il y avait parmi les participants des représentants du Comité des Plantes de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES), le Secrétariat du Commonwealth, BGCI, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Association Internationale des Jardins Botaniques, L'Institut International des Ressources Phytogénétiques (représentant le Groupe Consultatif sur la Recherche Agricole Internationale (CGIAR)), l'UICN, Planta Europa, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), le Centre Mondial du Contrôle de la Conservation (CMCC) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), et WWF, et d'autres institutions botaniques ou de biodiversité en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Colombie, Espagne, Etats Unis d'Amérique, Indonésie, Kenya et Royaume Uni.

12. Les participants à la première consultation avaient convenu que pour mettre un frein à la perte inacceptable, et continue, de la diversité végétale à l'échelle mondiale, il était nécessaire de mettre au point une Stratégie Mondiale de Conservation des Plantes, hardie, imaginative, novatrice, pratique et souple. Elle

/...

puiserait des initiatives existantes sans, pour autant, les remplacer ni les reproduire. Les participants avaient convenu que la stratégie proposée devrait comprendre des buts de conservation des plantes qui soient quantifiables, mesurables et réalisables. Ces buts doivent être liés aux résultats attendus de la stratégie, comme le degré de documentation et de conservation de la diversité végétale, et donc établir une complémentarité par rapport aux cibles existant dans les divers programmes de travail de la Convention. Lors de la seconde consultation, les participants ont développé un projet de buts pour la stratégie, établissant ainsi l'assise des ciblage dans ce document. Il a été souligné que les buts doivent être bien compris et de nombre limité. Ces buts ont été affinés à l'occasion d'une autre consultation tenue par les participants.

13. Il est proposé un type de cibles de plus en plus utilisées ces dernières années pour fournir le cadre d'action de plusieurs acteurs. L'exemple le plus connu est la série d'objectifs de développement international, adoptée par la plupart des pays donateurs et en développement ainsi que par les institutions internationales pertinentes. Ils ressortent des buts adoptés par une série de conférences onusiennes dans les années 90. Une série d'indicateurs a été déterminée pour chacun des sept buts afin de permettre le contrôle et le suivi des progrès dans les efforts de réalisation de ces buts. Des buts ciblés sont également utilisés par plusieurs Gouvernements nationaux et la stratégie européenne (UE) du développement durable.

14. Pour plus de détails sur les soumissions et les résolutions, les rapports des consultations et les initiatives utilisant les buts, voir le site du Secrétariat: www.biodiv.org/cross-cutting/plante_conservation.

III. INITIATIVES PERTINENTES EXISTANTES

15. Plusieurs décisions de la Conférence des Parties ont établi des programmes de travail et des initiatives susceptibles de contribuer à la stratégie proposée, y compris les principaux domaines thématiques de la diversité biologique agricole, forestière, des terres arides et semi-arides, de la diversité biologique marine et côtière et des eaux intérieures ainsi que de nombreuses questions intersectorielles pertinentes, dont l'Initiative Taxonomique Mondiale (ITM), l'approche fondée sur l'écosystème, l'utilisation durable, les zones protégées et les espèces exogènes envahissantes, ainsi que les travaux sur la sécurité biologique, l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices et la mise en œuvre de l'Article 8(j) et des dispositions y relatives. Il est envisagé d'intégrer la Stratégie mondiale de conservation des plantes dans les programmes de travail de la Convention.

16. Tel qu'énoncé à la décision V/10, il existe également tout un arsenal d'initiatives internationales en cours qui traitent des divers aspects de la conservation des plantes, y compris, à titre d'exemple:

(a) Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Plan d'Action Mondial, de la FAO des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture et l'Engagement International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture, qui sont en cours de révision afin de les harmoniser avec la Convention;

(b) Les plantes menacées par le commerce international, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES),

(c) La gestion des écosystèmes et la recherche scientifique, le programme Homme et Biosphère (MAB) de l'UNESCO;

(d) Les jardins botaniques, l'Agenda International pour les Conservatoires des Jardins botaniques;

(e) Les plantes menacées d'extinction, le Programme «Conservation des Plantes» de la Commission de l'UICN sur la Survie des Espèces;

(f) Les menaces sur les espèces exogènes envahissantes, la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) et le Programme Mondial sur les Espèces Envahissantes (GISP).

17. Plusieurs autres instruments internationaux comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention pour la Lutte contre la Désertification, la Convention Ramsar sur les Zones Humides et bien d'autres encore prévoient des engagements et des programmes de travail sur les questions étroitement liées à la conservation des plantes et peuvent, donc, apporter une contribution inestimable à la conception, la coordination et la mise en oeuvre de la stratégie proposée. Entre autres exemples d'initiatives internationales pertinentes : le Programme Populations et Plantes de la WWF, l'UNESCO et les Jardins Botaniques Royaux, Kew.

18. Des efforts existent également à l'échelle régionale. Des stratégies régionales pour la conservation des plantes sont, par exemple, mises au point en Europe sous l'égide du Conseil de l'Europe et Planta Europa, et par le *Southern African Botanical Diversity Network* (SABONET) pour l'Afrique australe.

19. Les Gouvernements, les institutions nationales, publiques et privées et les communautés locales et autochtones déploient des efforts en vue de mettre au point des actions pratiques visant à protéger la diversité végétale et à l'utiliser de manière durable. Si tous ces secteurs s'engageaient dans un exercice stratégique en vue de coordonner leurs efforts, établir l'ordre de priorité des actions, optimiser les synergies et identifier les lacunes dans le travail actuel en matière de conservation des plantes, des progrès substantiels seraient enregistrés plus rapidement.

IV. LA STRATÉGIE PROPOSÉE

A. Objectifs

20. L'objectif ultime à long terme de la stratégie est de mettre un frein à l'appauvrissement, qui touche actuellement et en grande ampleur, la diversité végétale.

21. La stratégie constituera un cadre pour faciliter l'harmonisation entre les initiatives existantes pour la conservation des plantes, identifier les lacunes où de nouvelles initiatives sont nécessaires et promouvoir la mobilisation de toutes les ressources nécessaires.

22. La stratégie fournira, en outre, un exercice pilote, sous la Convention, qui permettra d'arrêter les buts en lien direct avec les objectifs principaux de la Convention.

23. L'objectif ultime à long terme peut être divisé en plusieurs sous-objectifs que l'on peut identifier comme suit:

(a) *Comprendre et documenter la diversité végétale:*

- (i) Documenter la diversité végétale du monde, y compris son utilisation et sa répartition dans la nature, dans les zones protégées et *ex situ*;
- (ii) Contrôler l'état et l'évolution de la diversité végétale mondiale et sa conservation et identifier les espèces végétales les plus menacées;
- (iii) Mettre au point un système d'information intégré, interactif et articulé pour gérer et rendre accessible l'information sur la diversité végétale;
- (iv) Encourager la recherche sur la diversité génétique, l'écologie et la biologie de la conservation des plantes et sur les facteurs sociaux, culturels et économiques qui ont un impact sur la biodiversité, de sorte que la diversité végétale, dans la nature et dans le contexte des activités humaines, soit mieux comprise et serve l'action de soutien à la conservation;

(b) *Conserver la diversité végétale*: Améliorer la conservation, la gestion et la restauration, à long terme, de la diversité végétale *in situ* (aussi bien dans des milieux plus naturels et les environnements les mieux gérés) et *ex situ*, en accordant une attention particulière à la conservation des aires les plus importantes de diversité végétale, ainsi qu'une attention à la conservation des espèces végétales d'importance directe pour les sociétés humaines;

(c) *Utiliser la diversité végétale durablement*:

- (i) Renforcer les mesures de contrôle de l'utilisation non durable des ressources végétales;
- (ii) Soutenir le gagne-pain basé sur l'utilisation durable des plantes et promouvoir le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation de la diversité végétale;

(d) *Promouvoir l'éducation et la sensibilisation sur la diversité végétale*: articuler et mettre l'accent sur l'importance de la diversité végétale, les biens et les services qu'elle fournit et la nécessité de la conservation et de l'utilisation durable afin de mobiliser le soutien populaire et politique nécessaire pour sa conservation et son utilisation durable;

(e) *Création de capacités en matière de conservation de la diversité végétale*:

- (i) Renforcer les ressources humaines, physiques, l'infrastructure technologique et les moyens financiers nécessaires pour accompagner la conservation des plantes.
- (ii) Lier et intégrer les acteurs en vue d'optimiser l'action et les synergies potentielles en soutien à la conservation des plantes.

B. Portée et justification

24. Il est reconnu universellement que les plantes sont vitales pour la diversité biologique de la planète et constituent une ressource essentielle pour le monde. En plus du petit nombre de plantes cultivées utilisées dans l'alimentation et la cellulose, des milliers de plantes sauvages possèdent une utilité et un potentiel économiques et culturels importants, intervenant dans l'alimentation, la médecine, l'énergie, l'habillement et l'abri pour de nombreuses populations par le monde. Les plantes jouent un rôle central dans la préservation de l'équilibre écologique fondamental et la stabilité écosystémique de la planète et

fournissent un composant d'habitat vital pour la vie sauvage de la planète. Il n'existe pas, à ce jour, d'inventaire complet des plantes du globe, mais on estime le nombre total d'espèces végétales vasculaires à quelques 300 000 unités. Or, de nombreuses espèces végétales sont, aujourd'hui, en risque d'extinction, menacées par la transformation de l'habitat, la surexploitation, les espèces exogènes envahissantes, la pollution et les changements climatiques. La disparition de ces grandes quantités vitales des constituants de la biodiversité représente un des grands défis que la communauté internationale se doit de relever, à savoir : mettre un frein à la destruction de la diversité végétale afin de pouvoir satisfaire les besoins actuels et à venir de l'humanité. La stratégie mondiale de conservation des plantes est venue répondre à ce défi. Si le point d'entrée de la stratégie est la conservation, les aspects de l'utilisation durable et du partage des bénéfices ne sont pas en reste.

25. La justification d'une stratégie axée sur les plantes présente deux aspects:

(a) Les plantes sont des producteurs primaires et fournissent l'infrastructure d'habitat pour nombre d'écosystèmes;

(b) L'établissement de cibles pertinentes est faisable car la connaissance scientifique des plantes supérieures, au moins, est meilleure que pour tous les autres groupes.

26. Ainsi, la stratégie proposée porte sur le Royaume Végétal en s'intéressant plus particulièrement aux plantes supérieures et à d'autres groupes bien connus comme les bryophytes et les ptéridophytes. L'identification de cibles mesurables et quantifiables pour cet ensemble de taxons est plus crédible que pour beaucoup d'autres groupes de plantes inférieures. Ce qui ne veut pas dire que ces groupes n'ont pas de fonctions écologiques importantes ou qu'ils ne sont pas menacés d'extinction. Cependant, une action effective n'est possible que si elle est axée, du moins dans sa phase initiale, sur des résultats réalistes pour les taxons connus.

27. La stratégie fournirait un cadre d'action à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale. Il est important de donner à la stratégie une dimension globale car elle peut:

(a) Faciliter le développement d'un consensus général sur les principaux objectifs, les cibles et les actions;

(b) Renforcer la possibilité de la mise en œuvre d'actions transnationales nécessaires (comme certains programmes de récupération);

(c) Optimiser la disponibilité et l'utilité de l'information;

(d) Servir à axer la recherche sur les questions génétiques clés (ex. : méthodes de conservation);

(e) Permettre l'identification de normes appropriées pour la conservation des plantes;

(f) Mobiliser le soutien aux actions à portée et signification mondiales (les espèces menacées à l'échelle de la planète; "les centres de diversité végétale" ou "points chauds"); et

(g) Permettre la collaboration entre les entités nationales et internationales – donc, une plus grande action et la réalisation d'économies d'échelle.

C. Cibles

28. Les cibles pour l'année 2010* sont comme suit (les notes sont à l'annexe):

- (a) *Comprendre et documenter la diversité végétale:*
1. Une check-list, largement accessible, des espèces végétales connues, constituant un pas vers une flore mondiale complète.
 2. Une évaluation de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues.
 3. Une bonne compréhension des besoins fondamentaux de conservation pour les espèces végétales menacées d'extinction, avec l'élaboration de protocoles de conservation pour 50% de ces espèces;
- (b) *Conserver la diversité végétale:*
4. 10% de chacune des régions écologiques de la planète et 50% des espèces menacées effectivement conservées *in situ*;
 5. 90% des espèces végétales menacées dans des collections *ex situ* accessibles et dont 20% concernés par les programmes de récupération;
 6. 30% de terres productives gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale;
 7. 70% de la diversité génétique des cultures et d'autres espèces végétales à valeur socio-économique conservées;
 8. Traitement des menaces qui pèsent sur la diversité végétale du fait des espèces exogènes envahissantes;
- (c) *Utiliser la diversité végétale de manière durable:*
9. Aucune espèce de flore sauvage n'est soumise à une exploitation non durable du fait du commerce international;
 10. 30% des produits à base végétale provenant de sources gérées de façon durable;
 11. Inverser ou s'attaquer au dépérissement des ressources végétales qui soutiennent la subsistance durable, la sécurité alimentaire locale et la santé;
- (d) *Promouvoir l'éducation et la prise de conscience à l'endroit de la diversité végétale:*
12. Chaque enfant est conscient de l'importance de la diversité végétale et de la nécessité de sa conservation;
- (e) *Création de capacités pour la conservation de la diversité végétale:*

* La date de 2010 est choisie pour synchroniser la stratégie avec le Projet de Plan Stratégique de la Convention.

13. Le nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes et aux activités connexes a doublé;
14. Les activités des réseaux de conservation des plantes créés, ou renforcés, à l'échelle internationale, régionale et nationale.

D. La stratégie comme cadre

29. La stratégie n'est pas un "programme de travail" semblable aux autres programmes de travail thématiques et intersectoriels sous la Convention. Il ne contient, donc, pas d'activités détaillées ou des résultats escomptés. La stratégie constitue un cadre par la mise en place de cibles orientées vers des résultats (différents des cibles de "processus" utilisées jusqu'ici sous la Convention). Il est prévu de développer les activités nécessaires pour atteindre ces cibles dans ce cadre justement. Dans nombre de cas, les activités sont déjà lancées ou prévues dans les initiatives existantes (cf. annexe ci-dessous). On en citera:

(a) Les activités visant la conservation des plantes dans les stratégies et plans d'action nationaux de la biodiversité ainsi que dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels pertinents;

(b) Les activités pertinentes sous les initiatives pertinentes existantes, notamment: CITES; CIPV; l'Engagement International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture; le Plan d'Action Mondial, de la FAO, des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture; le programme Homme et Biosphère (MAB) de l'UNESCO; le Programme Mondial sur les Espèces Envahissantes du GISP; le programme de conservation des plantes de la Commission pour la Survie des Espèces de l'UICN; l'Agenda International pour les Jardins et Conservatoires Botaniques; et le programme populations et plantes de la WWF-UNESCO; et

(c) Les activités pertinentes dans les programmes de travail de la Convention sur la Diversité Biologique, dont celles relatives à la diversité biologique des forêts, la diversité biologique des eaux intérieures, la diversité biologique des zones marines et côtières, des terres arides et semi-arides, ainsi que les questions intersectorielles comme l'accès et le partage des bénéfices, l'utilisation durable, les indicateurs, les espèces exotiques, l'Initiative Taxonomique Mondiale et les questions relevées à l'Article 8(j).

30. La stratégie et ses 14 cibles sont censées fournir un cadre pour les décideurs et l'opinion publique et canaliser les réformes nécessaires pour assurer la conservation des plantes. Grâce à des cibles claires, stables et de longue durée adoptées par la communauté internationale, il sera possible de répondre aux attentes et de créer les conditions permettant à tous les acteurs, Gouvernements, secteur privé et société civile, d'avoir la confiance nécessaire pour élaborer des solutions aux menaces qui guettent la diversité végétale. Pour assurer une large et correcte compréhension de ces cibles auprès de l'opinion publique, celles-ci doivent être simples et directes. Les cibles doivent être faciles à comprendre, avec du bon sens et non de manière littérale. Pour qu'elles soient faciles à gérer, les cibles doivent être axées sur une série d'activités stratégiques, au lieu d'être générales dans leur caractère.

31. La mise en œuvre de la stratégie doit reposer sur l'approche fondée sur l'écosystème, adoptée sous la Convention sur la Diversité Biologique. L'application de cette approche implique, entre autres, la coopération intersectorielle, la décentralisation de la gestion au niveau le plus local, une répartition

équitable des avantages et le recours aux principes de la gestion adaptative – afin de pouvoir faire face aux incertitudes – tout en demeurant souples pour d'éventuelles rectifications à la lumière de l'expérience acquise et des conditions en mutation. Le processus de mise en oeuvre profitera également des savoirs, innovations et pratiques des communautés locales et autochtones et, partant, compléter l'Article 8(j) de la Convention. Une approche pluridisciplinaire qui tienne compte des aspects scientifiques, économiques et sociaux est requise.

E. Travail additionnel pour élaborer et mettre en oeuvre la stratégie

32. Les mesures d'application de la stratégie doivent être en place à l'échelle internationale, nationale, et sous-nationale. Il s'agit de l'élaboration de cibles nationales et de leur intégration aux différents plans, programmes et initiatives, y compris les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Les cibles nationales varieront d'un pays à un autre, en raison des différences des niveaux de diversité végétale et des priorités nationales. Les agences de financement bilatéral et multilatéral devraient penser à la mise en place de politiques et de procédures pour que leurs activités de financement soutiennent, et ne fassent pas obstacle, à la stratégie et ses cibles.

33. Pour chaque cible, le champ d'application des activités aura à être clarifié et des sous-cibles ou « étapes » doivent être élaborées. Pour suivre et contrôler les progrès en matière d'atteinte de ces cibles, il pourrait s'avérer nécessaire de mettre au point des indicateurs et des données de base.

34. On pourrait développer des composants régionaux de la stratégie, en utilisant, peut-être, l'approche bio-géographique.

35. Outre les Parties à la Convention, la conception, l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie devrait voir la participation d'une variété d'acteurs et d'intervenants, dont:

(a) Les initiatives internationales (ex. : les organisations intergouvernementales, les agences des Nations Unies, les agences d'aide multilatérale, etc.);

(b) Les institutions de conservation et de recherche (dont les conseils chargés de la gestion des zones protégées, les jardins botaniques, les banques de gènes, les universités, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les réseaux d'ONG);

(c) Les communautés et les grands groupes (dont les communautés locales et autochtones, les agriculteurs, les femmes et les jeunes);

(d) Les Gouvernements (autorités centrales, régionales et locales);

(e) Le secteur privé.

36. Afin de promouvoir la mise en oeuvre de la stratégie et faciliter la coopération entre ces initiatives, le Secrétaire exécutif collaborera avec les parties prenantes pertinentes. Une telle collaboration visera à éviter la duplication des efforts, à promouvoir la collaboration et les synergies entre les initiatives existantes et à faciliter l'analyse de l'état, l'évolution et l'efficacité des différentes mesures sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité végétale. Il y a également lieu d'accorder l'attention nécessaire à la mise en place d'un mécanisme souple de coordination.

Annexe

MATRICE D'ACTIVITES PERTINENTES SOUS LES INITIATIVES INTERNATIONALES EXISTANTES ET RELATIONS AVEC LES PROPOSITIONS THEMATIQUES SOUS LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Cibles	Champ d'application, Justification et Notes	Initiatives pertinentes existantes
<p>COMPRENDRE ET DOCUMENTER LA DIVERSITE VEGETALE:</p> <p>Objectifs: Documenter la diversité végétale du monde, y compris son utilisation et sa répartition dans la nature, dans les zones protégées et <i>ex situ</i>; Contrôler l'état et l'évolution de la diversité végétale mondiale et sa conservation et identifier les espèces végétales les plus menacées; Mettre au point un système d'information intégré, interactif et articulé pour gérer rendre accessible l'information sur la diversité végétale; Encourager la recherche sur la diversité génétique, l'écologie et la biologie de la conservation des plantes et sur les facteurs sociaux, culturels et économiques qui ont un impact sur la biodiversité, de sorte que la diversité végétale, dans la nature et dans le contexte des activités humaines, soit mieux comprise et serve l'action de soutien à la conservation;</p>		
<p>Cible 1: Une check-list, largement accessible, des espèces végétales connues, constituant un pas vers une flore mondiale complète.</p>	<p>Une liste de travail de toutes les espèces végétales connues est une condition fondamentale pour étayer les actions de conservation des plantes. Une telle liste doit être soutenue par des informations supplémentaires sur les usages des plantes, les répartitions géographiques, les systèmes taxonomiques populaires et d'autres données sur la diversité végétale et son état.</p> <p>Ce serait un pas vers une flore mondiale complète dont la préparation demanderait des enquêtes sur le terrain, surtout dans les pays en développement.</p>	<p>Espèces 2000, Centre d'Information sur la Biodiversité Mondiale</p> <p>Initiative Taxonomique Mondiale - CBD</p> <p>UICN-Groupes spécialisés de la Commission pour la Survie des Espèces (CSE)</p> <p>Agenda International pour les Jardins botaniques</p> <p>Plan d'Action Mondial de la FAO (PAM) activité 1: Relevé et inventaire des Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.</p>
<p>Cible 2: Une évaluation de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues.</p>	<p>Une évaluation de l'état de conservation des espèces végétales est nécessaire pour guider les priorités et les approches en matière de conservation. Les « Listes Rouges » de l'UICN et les rapports des groupes spécialisés de la CSE fourniront des données de base pour certains groupes taxonomiques et régions géographiques. Cette évaluation devrait comprendre un inventaire des espèces conservées dans les zones protégées et <i>ex situ</i> (jardins botaniques, banques de gènes).</p>	<p>« Listes Rouges » de l'UICN et rapports des groupes spécialisés de la CSE.</p> <p>Agenda International pour les Jardins Botaniques.</p> <p>Programme MAB: inventaire des espèces conservées dans les réserves de la biosphère.</p> <p>Activité 17 du PAM: Construire des systèmes d'information détaillés pour les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture</p> <p>Activité 18 du PAM: élaboration de systèmes d'alerte et de contrôle rapides de l'appauvrissement des Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture</p>

Cibles	Champ d'application, Justification et Notes	Initiatives pertinentes existantes
<p>Cible 3 : Une bonne compréhension des besoins fondamentaux de conservation pour les espèces végétales menacées d'extinction, avec l'élaboration de protocoles de conservation pour 50% de ces espèces.</p>	<p>La biologie, la démographie, la génétique et l'écologie des plantes, dans la nature et dans le contexte des activités humaines, doivent être comprises pour pouvoir soutenir les programmes de récupération, les autres actions de conservation et la gestion à long terme de la diversité végétale.</p>	<p>Plans d'Action de la Commission pour la Survie des Espèces – UICN.</p> <p>Agenda International pour les Jardins Botaniques.</p> <p>Programmes de recherche soutenus et promus par les sociétés internationales pour la biologie de la conservation, la génétique de la conservation, la restauration et la gestion de l'habitat, etc.</p>
<p>CONSERVER LA DIVERSITE VEGETALE</p> <p>Objectifs: Améliorer la conservation, la gestion et la restauration, à long terme, de la diversité végétale <i>in situ</i> (aussi bien dans des milieux plus naturels et les environnements les mieux gérés) et <i>ex situ</i>, en accordant une attention particulière à la conservation des aires les plus importantes de diversité végétale, ainsi qu'une attention à la conservation des espèces végétales d'importance directe pour les sociétés humaines.</p>		
<p>Cible 4 : 10% de chacune des régions écologiques de la planète et 50% des espèces menacées effectivement conservées <i>in situ</i></p>	<p>La conservation <i>in situ</i> est la première intervention dans l'action de conservation sous la Convention. C'est une cible pour la conservation <i>in situ</i> des (i) écosystèmes représentatifs et (ii) espèces menacées. Les régions écologiques peuvent être définies en termes de centres de diversité végétale, écorégions ou de zones biogéographiques.</p> <p>Les ensembles de données géographiques tenus par la CMCC peuvent contribuer au contrôle des progrès visant cette cible.</p>	<p>MAB: Réserves de la biosphère</p> <p>Convention sur les Zones Humides (Ramsar)</p> <p>Convention sur le Patrimoine Mondial</p> <p>Commission Mondiale sur les Zones Protégées de l'UICN</p> <p>Activité 4 du PAM: promouvoir la conservation <i>in situ</i> des cultures naturelles et des plantes sauvages pour la production de l'alimentation.</p> <p>Programmes de travail de la CBD sur la biodiversité des forêts, des eaux intérieures, des zones marines et côtières et des terres arides et semi-arides.</p> <p>Initiatives régionales sur la désignation et la protection des zones d'importance pour la diversité végétale, comme la Directive UE sur les Habitats et la Convention de Berne.</p>
<p>Cible 5 : 90% des espèces végétales menacées dans des collections <i>ex situ</i> accessibles et dont 20% concernés par les programmes de récupération</p>	<p>La conservation <i>ex situ</i> complète la conservation <i>in situ</i> en fournissant: (i) une dernière ligne de lutte contre l'extinction dans la nature; (ii) des matériaux pour les programmes de récupération; et (iii) des matériaux pour la recherche, l'éducation et le soutien à l'utilisation durable.</p>	<p>Activités 5, 6, 7, 8 et 9 du PAM: conservation <i>ex situ</i> (pour les plantes de culture, leurs parentes sauvages et les plantes sauvages d'alimentation).</p> <p>Agenda International pour les Jardins Botaniques: les collections des Jardins botaniques doivent être renforcées pour inclure les échantillons génétiquement représentatifs d'espèces rares et menacées.</p>

Cibles	Champ d'application, Justification et Notes	Initiatives pertinentes existantes
<p>Cible 6: 30% de terres productives gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale.</p>	<p>Une grande proportion de la surface terrestre est occupée par les terres cultivées ou les forêts. L'essentiel de la diversité végétale est situé dans ces terres cultivées, dans les terres marginales et autres espaces dominées par l'homme, comme les villes. Les zones protégées ne couvrent qu'une petite partie de ces espaces. Aussi, les mesures de conservation de la diversité végétale dans les paysages, au sens large, y compris les terres privées et communautaires trouvent toute leur importance en tant que partie d'une stratégie globale de conservation des plantes.</p> <p>Les indicateurs agroécologiques tels que ceux élaborés par l'OCDE et la FAO, en collaboration avec la CBD (Programme de travail sur la biodiversité agricole) peuvent aider au contrôle des progrès visant cette cible.</p>	<p>MAB: Réserves de la biosphère</p> <p>Activité 2 du PAM: soutenir la gestion de ferme et l'amélioration des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.</p> <p>Activité 11 du PAM: promouvoir l'agriculture durable par la diversification de la production des cultures et une plus grande variété de cultures.</p> <p>Activité 12 du PAM: promouvoir le développement et la commercialisation des cultures et espèces sous-utilisées.</p> <p>Plans de certification mis au point pour les produits forestiers, l'agriculture organique, etc.</p> <p>Les programmes de travail de la CBD sur la biodiversité des forêts et de l'agriculture.</p>
<p>Cible 7: 70% de la diversité génétique des cultures et d'autres espèces végétales à valeur socio-économique conservées.</p>	<p>L'érosion génétique des plantes de culture et d'autres espèces végétales à valeur socio-économique est une préoccupation réelle. L'entretien de la diversité est important pour l'adaptation à des environnements multiples, aux changements climatiques et pour l'amélioration constante des cultures. La recherche sur la base génétique et la diversité de ces plantes permettra d'étayer l'atteinte de cette cible.</p>	<p>Activités 5, 6, 7, 8 et 9 du PAM: conservation <i>ex situ</i> (pour les plantes de culture, leurs parentes sauvages et les plantes sauvages d'alimentation). CGIAR et les banques de gènes nationales apportent une contribution majeure à cet égard. Les collections clés peuvent conserver <i>c.</i> 70% GD en petits échantillons. Un plus grand travail est nécessaire pour les plantes à graines récalcitrantes, les cultures mineures, les parentes sauvages et les plantes médicinales (et des cibles plus modestes peuvent être requises pour ces groupes). Les jardins botaniques et la conservation <i>in situ</i> (y compris dans les réserves de la biosphère et les zones protégées) peuvent contribuer, notamment les plantes sauvages et les espèces les moins utilisées.</p>
<p>Cible 8: Traitement des menaces qui pèsent sur la diversité végétale du fait des espèces exogènes envahissantes.</p>	<p>Il est un fait reconnu que les espèces exogènes envahissantes représentent la deuxième plus grande menace à la diversité biologique.</p>	<p>Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV).</p> <p>Programme Mondial sur les Espèces Envahissantes</p> <p>Les programmes de travail de CBD sur les espèces exogènes envahissantes.</p>

Cibles	Champ d'application, Justification et Notes	Initiatives pertinentes existantes
<p>UTILISER LA DIVERSITE VEGETALE DE MANIERE DURABLE</p> <p>Objectifs: Renforcer les mesures de contrôle de l'utilisation non durable des ressources végétales. Soutenir le gagne-pain basé sur l'utilisation durable des plantes et promouvoir le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation de la diversité végétale</p>		
<p>Cible 9: Aucune espèce de flore sauvage n'est soumise à une exploitation non durable du fait du commerce international.</p>	<p>Cette cible est l'objectif principal du plan stratégique de CITES jusqu'à 2005.</p>	<p>CITES</p> <p>Le programme de travail de la CBD sur l'utilisation durable.</p>
<p>Cible 10: 30% des produits à base végétale provenant de sources gérées de façon durable.</p>	<p>Les mesures d'encouragement économiques peuvent promouvoir la gestion durable. Les plans de certification peuvent fournir des informations sur les progrès réalisés. Un travail supplémentaire de définition et des efforts de surveillance et de contrôle sont nécessaires pour déterminer la contribution de la production non certifiée et d'étendre les données disponibles sur les niveaux durables et viables de production, des plantes sauvages notamment.</p>	<p>Les plans de certification développés pour les produits forestiers, l'agriculture organique, etc..</p> <p>Activité 12 du PAM: promouvoir le développement et la commercialisation des cultures et espèces sous-utilisées.</p> <p>Activité 14 du PAM: identifier de nouveaux marchés pour les variétés locales et les produits "riches en diversité".</p> <p>Les programmes de travail de CBD sur l'utilisation durable, la biodiversité agricole et la biodiversité des forêts.</p>
<p>Cible 11: Inverser ou s'attaquer au dépérissement des ressources végétales qui soutiennent la subsistance durable, la sécurité alimentaire locale et la santé.</p>	<p>La diversité végétale sous-tend le gagne-pain, la sécurité alimentaire et la santé. Cette cible est cohérente et conforme à un cas particulier de Cibles de Développement International, à savoir : "...s'assurer que les tendances actuelles dans la perte des ressources environnementales sont inversées au niveau mondial et national à l'horizon 2015".</p> <p>Un index mondial, similaire à l'Index de la Planète Vivante de la WWF, peut être créé afin de contrôler les progrès</p>	<p>Activités 2, 3, 4, 10, 11, 12, 13 et 14 du PAM.</p> <p>Les programmes de travail de CBD sur la biodiversité des forêts et de l'agriculture et la biodiversité des terres arides et semi-arides.</p>
Cibles	Champ d'application, justification et Notes	Initiatives pertinentes existantes
<p>PROMOUVOIR L'EDUCATION ET LA PRISE DE CONSCIENCE A L'ENDROIT DE LA DIVERSITE VEGETALE</p> <p>Objectifs: Articuler et mettre l'accent sur l'importance de la diversité végétale, les biens et les services qu'elle fournit et la nécessité de la conservation et de l'utilisation durable afin de mobiliser le soutien populaire et politique nécessaire pour sa conservation et son utilisation durable</p>		
<p>Cible 12: Chaque enfant est conscient de l'importance de la diversité végétale et de la nécessité de sa conservation.</p>	<p>La sensibilisation du public est la clé de voûte des actions de mobilisation populaire et sert de catalyseur à des actions politiques en soutien à la conservation des plantes. La concentration sur l'éducation des jeunes servira de point de départ pour améliorer la compréhension du public et le</p>	<p>L'initiative UNESCO-CBD sur la sensibilisation du public.</p> <p>Activité 20 du PAM: promouvoir et favoriser la sensibilisation du public sur la valeur de la conservation et de l'utilisation des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.</p>

	sensibiliser quant à l'importance de la diversité végétale.	<p>Agenda International pour les Jardins Botaniques: réseau d'éducateurs et de programmes de sensibilisation aux jardins et conservatoires botaniques.</p> <p>Initiative conjointe IUCN-Pays-Bas sur l'Education et la Sensibilisation du Public à la Biodiversité (BEPA)</p>
<p>CREATION DE CAPACITES EN MATIERE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE VEGETALE</p> <p>Objectifs: Renforcer les ressources humaines, physiques, l'infrastructure technologique et les moyens financiers nécessaires pour accompagner la conservation des plantes. Lier et intégrer les acteurs en vue d'optimiser l'action et les synergies potentielles en soutien à la conservation des plantes.</p>		
<p>Cible 13: Le nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes et aux activités connexes a doublé.</p>	<p>Ceci représente la croissance annuelle à hauteur de 10%. Les priorités géographiques et autres doivent être déterminées afin de traiter les mesures autrement urgentes de la conservation des plantes dans certaines régions.</p>	<p>Activité 19 du PAM: élargir et améliorer l'éducation et la formation.</p> <p>Agenda International pour les Jardins Botaniques: programmes de formation et de création des capacités.</p>
<p>Cible 14: Les activités des réseaux de conservation des plantes créés ou renforcés, à l'échelle internationale, régionale et nationale.</p>	<p>Les réseaux existants et qui fonctionnent à divers niveaux fournissent des modèles utiles pour les nouvelles initiatives. Le renforcement des réseaux intersectoriels pour la conservation des plantes doit être une priorité.</p>	<p>Activité 16 du PAM: promouvoir les réseaux pour les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.</p> <p>Le réseau des groupes spécialisés dans les plantes de la Commission pour la Survie des Espèces (IUCN).</p> <p>Réseaux des Jardins Botaniques dans le cadre de l'Agenda International pour les Jardins Botaniques.</p>
